

**NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL**



67327  
Distr.  
GÉNÉRALE

E/ESCAP/1049  
25 mars 1997

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-troisième session  
23-30 avril 1997  
Bangkok

<b>ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA</b> Regional Cooperation and Integration Division
15-04-1997
Received on: _____
Serial No. _____

RCIDCS

15/4/97

**QUESTIONS ET FAITS NOUVEAUX AU NIVEAU RÉGIONAL :  
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**

[Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire]

**RAPPORT DU COMITÉ POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALE SUR SA SIXIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations . . . . .	(i)
<b>I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA PART DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . . .</b>	<b>1</b>
A. Recommandations pour examen et adoption . . . . .	1
B. Principales conclusions et décisions à noter . . . . .	2
<b>II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX . . . . .</b>	<b>4</b>
A. Rapport du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale sur sa neuvième session . . . . .	4
B. Perspectives de renforcement des liens régionaux entre économies de la région de la CESAP . . . . .	6
C. Cadre institutionnel et débat d'orientation en relation avec la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique . . . . .	7
D. Progrès de l'application du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements . . . . .	9
E. Bilan de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce : incidences de politique générale pour les pays en développement membres de la CESAP et besoins d'assistance technique de ces pays . . . . .	10
F. Date et lieu de la septième session du Comité . . . . .	10
G. Questions diverses . . . . .	11
<b>III. ORGANISATION DES TRAVAUX . . . . .</b>	<b>11</b>
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	11
B. Participation . . . . .	11
C. Élection du bureau . . . . .	11
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	11
E. Adoption du rapport . . . . .	12

## ABRÉVIATIONS

ADPIC	aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CEE	Commission économique pour l'Europe
CERECS	Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique
CTPD	coopération technique entre pays en développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
PMI	petites et moyennes entreprises industrielles
RIIPS	Service régional Asie-Pacifique d'information et de promotion en matière d'investissements
RRMA	Réseau régional de la machine agricole
UIT	Union internationale des télécommunications

## I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA PART DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

### A. Recommandations pour examen et adoption

1. Le Comité pour la coopération économique régionale a approuvé le rapport du Groupe directeur du Comité sur la neuvième session de ce groupe, tel qu'il figurait dans le document E/ESCAP/REC(6)/1 du secrétariat, et a recommandé que la Commission examine et adopte le rapport du Comité sur sa sixième session.
2. Le secrétariat devrait établir des documents de réflexion portant sur les divers aspects de l'efficacité commerciale, en décrivant les meilleures pratiques et en établissant des points de référence pour évaluer l'efficacité des procédures actuelles.
3. Le secrétariat devrait aider à élaborer des stratégies nationales de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la technologie informationnelle, à assurer la formation théorique et pratique des jeunes des économies les moins avancées et des économies insulaires à l'informatique et à promouvoir l'utilisation de cette technologie par les PMI.
4. Le secrétariat devrait réaliser des études approfondies sur les possibilités de commerce transfrontière et les conditions correspondantes, eu égard en particulier aux moyens infrastructurels (matériels et autres).
5. S'agissant de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe directeur, il faudrait que le secrétariat coordonne régulièrement son action avec celles des autres organisations qui s'occupent de technologie informationnelle et d'efficacité commerciale (CEE, Banque mondiale, OMD, OACI et UIT notamment).
6. Le secrétariat devrait contribuer à une prise de conscience quant à l'importance de l'établissement de contacts commerciaux et financiers au niveau régional entre décideurs et gestionnaires de haut rang tant du secteur public que du secteur privé, cela moyennant réalisation d'études et fourniture de services consultatifs et formationnels, y compris dans le cadre de la CTPD.
7. Le Comité, se référant aux débats de la cinquante-deuxième session de la Commission sur la création du forum régional informel pour la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique, a jugé que le secrétariat de la CESAP devait en assurer le service exclusivement dans la limite des ressources disponibles, le financement des activités de fond devant se faire sous réserve de disposer de ressources extrabudgétaires. Il a estimé que le mandat tel qu'il figurait dans le document E/ESCAP/REC(6)/3 était trop large et il a demandé en conséquence au secrétariat de le réviser, de mieux le focaliser et de le présenter pour approbation au Segment hauts responsables lors de la cinquante-troisième session de la Commission.

8. Le secrétariat devrait donner priorité aux activités portant sur la promotion des flux technologiques à destination des pays en développement, sur l'amélioration de l'accès de ces pays aux technologies nouvelles et avancées, sur les partenariats technologiques et sur l'emploi de la technologie en tant qu'instrument de dépaupérisation.
9. Le secrétariat devrait, en coopération avec le CAPTT, établir un inventaire des écotechnologies comme prévu dans la résolution 52/7 du 24 avril 1996 et prendre les mesures voulues pour mettre rapidement en oeuvre les recommandations du Séminaire sur la dépaupérisation par le renforcement des capacités technologiques organisé à Beijing en juin 1996.
10. Suite à la première Conférence ministérielle de l'OMC, le secrétariat devrait, en collaboration avec les organisations internationales pertinentes, fournir aux pays en développement l'assistance technique qui leur permettrait a) d'accéder à l'OMC, b) de prendre part aux résultats obtenus par celle-ci, et c) de se conformer aux diverses obligations en rapport avec l'OMC. On a suggéré de réaliser des études, d'organiser des séminaires et des ateliers et de recourir à la formule CTPD.
11. Le secrétariat devrait aider les pays en développement, dans la mesure du possible, à mettre au point un programme proactif commun en vue de poursuivre la libéralisation des échanges commerciaux, programme qui pourrait être présenté conjointement dans le cadre de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC.
12. Le secrétariat devrait produire une bibliographie des études analytiques faites, sous l'angle développemental, des relations entre commerce et investissements et commerce et politiques commerciales et concurrentielles.
13. Le secrétariat devrait procéder à des études analytiques concernant les possibilités et problèmes qui se présentent aux pays en développement suite à la conclusion des accords OMC sur la technologie informationnelle et les services de télécommunication essentiels.
14. Il faudrait faire une étude produit par produit des conséquences des engagements pris en vertu de l'Accord OMC sur l'agriculture en tenant compte des différences de perspective des pays importateurs nets de produits alimentaires, des pays exportateurs nets de ces produits et des pays très peuplés désireux de parvenir à l'autosuffisance en matière de production alimentaire et de devenir en temps opportun exportateurs nets de produits alimentaires.

#### **B. Principales conclusions et décisions à noter**

15. Le Comité a souligné qu'il importait d'aborder de manière différenciée la mise en oeuvre des recommandations du Groupe directeur concernant l'efficacité commerciale et la technologie informationnelle, en tenant dûment compte du niveau de développement économique et social et de la situation particulière des divers pays; il a conclu que la mise en valeur des ressources humaines devait figurer au nombre des domaines d'activité prioritaires du secrétariat.

16. Eu égard à la diversité des situations observées dans les pays membres de la CESAP, il était d'avis qu'outre les études recommandées par le Groupe directeur touchant l'efficacité commerciale dans le contexte du transport aérien de marchandises il fallait traiter des questions relatives au développement des infrastructures au sol, à la déréglementation des services de manutention au sol, aux centres de fret aérien, aux installations et services de transport maritime et de transport multimodal ainsi qu'à la libéralisation de l'acheminement du fret aérien.

17. Il a reconnu l'importance de l'assistance du secrétariat aux fins de la révision des procédures douanières nationales dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et en vue de faciliter l'acheminement du fret aérien.

18. Il a jugé prioritaire la mise en commun des données, de l'information et des résultats d'expérience concernant la technologie informationnelle, l'évaluation des incidences de la diffusion de cette technologie sur le développement économique et social et l'analyse des obstacles à son transfert et à sa normalisation.

19. Il a jugé nécessaire, dans l'optique de la facilitation du développement du commerce transfrontière, qu'on complète les liaisons de transport terrestre et qu'on améliore les équipements et services infrastructurels dans le cadre du projet DITTA (développement des infrastructures de transport terrestre en Asie).

20. Il a reconnu la nécessité d'aider à libéraliser les échanges en assurant des services d'information commerciale. Il a préconisé aussi de renforcer les divers réseaux commerciaux et investissements régionaux de manière que les pays de la région puissent accéder plus facilement à l'information.

21. Il était conscient du rôle important joué par d'autres institutions en faveur de la restructuration industrielle dans la région et insisté sur la nécessité d'une coordination visant à éviter tout double emploi. Il a décidé aussi que les activités du futur forum régional pour la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique ne devaient pas faire double emploi avec les autres activités de la CESAP (celles du Réseau régional des commissions pour les investissements et du RIIPS notamment).

22. Il a recommandé d'exploiter les possibilités offertes par les PMI à vocation exportatrice sur le plan de la promotion de la restructuration industrielle et du développement technologique en multipliant les échanges d'information et de données d'expérience entre décideurs, représentants du secteur privé et experts.

23. Tout en se félicitant de la contribution du CAPTT, du CERECES et du RRMA à la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements, il a insisté sur le développement de leurs activités

en matière de transfert de technologies non polluantes et de technologies agricoles, d'échange d'information, de mise en valeur des ressources humaines et de dépaupérisation par recours aux applications technoscientifiques. A cet égard, il a relevé que ces institutions régionales avaient besoin du ferme appui des gouvernements pour pouvoir agir efficacement, et que si l'on voulait des financements durables il fallait en diversifier les sources.

24. Il s'est félicité que le Gouvernement chinois envisage de coopérer avec le secrétariat et le CAPTT en vue d'organiser une vitrine technologique en Chine.

25. Il a estimé qu'on devait étudier de plus près les liens entre accords environnementaux multilatéraux, en particulier ceux impliquant transfert d'écotechnologie vers les pays en développement à des conditions équitables et favorables, et accords OMC, notamment l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

26. Il a jugé prioritaires les besoins particuliers des PMA, soulignant qu'il fallait fournir à ces pays davantage d'assistance technique et financière pour leur permettre de satisfaire aux obligations de notification de l'OMC, de modifier en tant que de besoin leur législation interne et de mettre en oeuvre l'accord ADPIC, entre autres accords OMC.

27. La participation universelle à l'OMC s'imposait, et le Comité a vivement souhaité que les efforts actuellement déployés dans ce sens se poursuivent.

28. Tout en prenant acte de la mise en place des groupes de travail OMC chargés d'étudier les liens entre commerce et investissements et politique commerciale et concurrentielle, et la transparence des marchés publics, il a rappelé que ces groupes devaient opérer dans la perspective du développement et prendre en compte les intérêts de pays situés à des niveaux de développement différents.

29. Il partageait le point de vue selon lequel l'OIT était l'organisation compétente pour traiter des normes fondamentales du travail et qu'il ne fallait pas remettre en question l'avantage comparatif des pays en développement — ceux à bas salaires notamment — en essayant de quelque façon que ce soit d'établir un lien entre normes du travail et commerce.

## II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

### A. Rapport du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale sur sa neuvième session

30. Le Comité était saisi du rapport du Groupe directeur sur sa neuvième session, tenue à Chitose (Japon) du 4 au 6 mars 1997 [E/ESCAP/REC(6)/1].

31. Présentant le rapport, le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur les recommandations relatives aux trois questions examinées par le Groupe directeur, à savoir : l'efficacité commerciale dans le contexte du transport aérien de marchandises et de l'expansion du commerce électronique, les progrès récents de la technologie informationnelle en rapport avec les applications industrielles et techniques et les échanges et transactions transfrontières; il a proposé au Comité certaines actions de suivi concrètes.

32. Pour ce qui était de l'efficacité commerciale dans le contexte du transport aérien de marchandises et de l'expansion du commerce électronique, le secrétariat a proposé d'établir un document de synthèse qui passerait en revue les questions appelant des décisions de politique générale ainsi que les pratiques les plus performantes et définirait des points de référence pour évaluer l'efficacité des méthodes et procédures actuelles.

33. Comme les recommandations énoncées au paragraphe 23 du rapport impliquaient des mesures au niveau national, le secrétariat a invité les délégations à procéder à un échange de vues sur le mode d'adoption de ces mesures et leur éventuelle adaptation au contexte local et sur la nature de l'assistance technique qui pouvait être requise à cet égard. On a dit aussi qu'une fois que les gouvernements auraient pu étudier ces questions on pourrait décider de l'éventuelle organisation d'une réunion régionale au niveau décisionnel ou opérationnel, réunion qui viserait à faciliter l'échange des données d'expérience nationales.

34. A propos des progrès récents de la technologie informationnelle en rapport avec les applications industrielles et techniques, le secrétariat a proposé trois domaines dans lesquels mener une action prioritaire : évaluation des stratégies, politiques et besoins nationaux de mise en valeur des ressources humaines (avec possibilité d'établir un manuel pour servir de référence aux gouvernements); promotion de la formation informatique des jeunes des PMA et des pays insulaires en développement; utilisation de la technologie informationnelle par les PME.

35. Quant aux échanges et transactions transfrontières, le secrétariat a indiqué qu'il s'agissait là d'un aspect relativement nouveau des études économiques, en même temps que d'un phénomène ancien qui avait des incidences très substantielles sur les échanges bilatéraux et la coopération sous-régionale et pouvait contribuer à instaurer un climat favorable à la coopération économique. Le secrétariat a souhaité sur ce point les avis des pays très expérimentés en matière d'échanges et des transactions transfrontières, pour ses futures études.

36. Le Comité s'est félicité de la haute tenue de la session du Groupe directeur et a remercié le Gouvernement japonais, les autorités de Chitose et le secrétariat de leur généreux appui financier et de l'excellente organisation de la réunion.



37. Il a fait sien le rapport du Groupe directeur, constatant que le Groupe avait pu effectivement jouer son rôle d'instance de réflexion et établir de nouveaux repères pour la sélection et le traitement de questions qu'aucun forum régional n'avait encore abordées.

#### **B. Perspectives de renforcement des liens régionaux entre économies de la région de la CESAP**

38. Présentant le document E/ESCAP/REC(6)/2, le secrétariat a déclaré que les liens commerciaux et investissements intrarégionaux s'étaient renforcés ces quinze dernières années en même temps que la région s'intégrait à l'économie mondiale. Toutefois, la faiblesse des liens financiers risquait de faire obstacle, d'où nécessité d'étudier les moyens de développer ces liens.

39. Le Comité a relevé que le document contenait une utile analyse des tendances, perspectives et mesures de politique générale aux niveaux national et régional.

40. Il importait de poursuivre la libéralisation de l'environnement commercial et investissement dans l'intérêt de l'intégration régionale. A cet égard, on a évoqué les arrangements commerciaux sous-régionaux, notamment l'évolution enregistrée dans le cadre de l'Arrangement commercial préférentiel sud-asiatique. L'émergence de plusieurs "triangles de croissance" témoignait, a-t-on dit, de la volonté d'exploiter la proximité géographique et la complémentarité des marchés.

41. Le Comité a vu dans l'insuffisance des infrastructures (transports et communications surtout) un obstacle majeur à la coopération économique et a souligné l'importance des projets envisagés dans le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel. On a par ailleurs noté la nécessité de promouvoir la coopération entre les membres de la CESAP dans le domaine du transport maritime.

42. Le Comité était d'avis que le développement des services financiers commerciaux devait aller de pair avec la libéralisation commerciale. On a relevé à ce propos que très peu d'institutions financières disposaient de véritables représentations intrarégionales ou de réseaux de correspondants.

43. Une délégation a été d'avis que le document du secrétariat aurait gagné à l'emploi de données à jour, à une utilisation plus poussée des instruments analytiques, à un examen plus approfondi des arrangements de coopération régionale en vigueur et à la formulation de recommandations pratiques concernant certaines questions comme l'information relative aux marchés et le financement et la facilitation du commerce. Le secrétariat a répondu à certaines de ces observations dont il a assuré qu'il prendrait dûment note, pour autant qu'elles étaient pertinentes, dans le cadre de ses futurs travaux.

### **C. Cadre institutionnel et débat d'orientation en relation avec la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique**

44. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/REC(6)/3 ("Cadre institutionnel et débat d'orientation en relation avec la promotion de la restructuration industrielle dans la région Asie-Pacifique"). Présentant ce document, le secrétariat a indiqué que celui-ci visait essentiellement à obtenir l'approbation par le Comité du mandat du forum régional pour la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique. A sa cinquante-deuxième session (1996), la Commission avait continué d'examiner la recommandation tendant à constituer le forum régional, recommandation qui figurait dans le Plan d'action de Séoul pour la promotion de la restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique. Le mandat avait été rédigé eu égard aux questions et problèmes de restructuration industrielle émergents dans la région, surtout compte tenu de la nécessité d'intégrer davantage les PMA, les économies insulaires du Pacifique et les économies en transition aux courants commerciaux et investissements régionaux. Un forum régional informel pouvait beaucoup contribuer à promouvoir le processus en associant décideurs, représentants du secteur privé et experts.

45. Le Comité a relevé que, malgré son dynamisme économique et une interdépendance accrue, la région était confrontée à de grandes difficultés (déséquilibre structurel des échanges, inégalités de croissance économique, déséquilibres qualitatifs et quantitatifs des changements structurels). En particulier, certains pays parmi les moins dynamiques de la région ne disposaient pas de l'information et des savoir-faire élémentaires qui leur auraient permis de bien relever ces défis. Le caractère intégrateur du système commercial mondial et l'adoption de plus en plus fréquentes de stratégies de développement extraverties et axées sur le marché imposaient de coopérer et de coordonner les mesures de réponse.

46. Le Comité a noté que la mondialisation rapide de l'économie depuis quelques années ouvrait d'immenses possibilités en même temps qu'elle engendrait de gigantesques difficultés pour tous les pays de la région. En outre, les problèmes de restructuration et de développement industriels devenaient particulièrement pressants dans un contexte de concurrence mondiale accrue. L'adoption de politiques et programmes de restructuration industrielle appropriés dans les divers pays favorisait la rationalisation et une bonne adaptation de la structure industrielle. Dans ce contexte, a constaté le Comité, la nécessité de la coopération régionale et la mise en commun des données d'expérience était encore plus marquée.

47. Les modalités concrètes et les stratégies de promotion de la restructuration industrielle pouvaient se répartir en deux catégories : des mesures directives et une restructuration axée sur le marché. Pour bien appliquer ces modalités, il fallait une vision gestionnelle bien intégrée, une connaissance précise des pratiques entrepreneuriales et une meilleure coordination des partenaires de réseau. Au regard des objectifs de restructuration industrielle, la coopération permanente entre secteur privé et secteur public resterait cruciale.

48. Le Comité a estimé que la relocalisation industrielle, à la fois cause et conséquence du processus de restructuration industrielle, devait intervenir dans une perspective écologique. Il a engagé le secrétariat à faciliter l'évaluation de ses incidences environnementales et à en minimiser les effets.

49. Il a aussi engagé le secrétariat à fournir son aide pour favoriser les investissements dans le secteur industriel, s'agissant en particulier des économies moins dynamiques de la région. Le secrétariat devait par ailleurs développer son action en faveur du développement des PMI à vocation industrielle et continuer d'encourager décideurs, entrepreneurs et experts à échanger leurs points de vue et données d'expérience touchant le développement de la technologie industrielle.

50. La segmentation des processus de production renforçait l'espoir de pouvoir renouveler les schémas de spécialisation dans la région. Mais la restructuration industrielle devait aussi favoriser l'échange d'information si l'on voulait que les pays privés d'un avantage comparatif dans tel ou tel secteur industriel n'essaient pas de se maintenir artificiellement à flot.

51. La privatisation, la déréglementation et les réformes entrepreneuriales pouvaient permettre de libérer des ressources, de soulager les budgets publics et d'améliorer le fonctionnement des entreprises du secteur public en leur donnant les moyens de fabriquer des produits de qualité internationalement compétitifs. Pour le Comité, beaucoup de PMA de la région avaient grand intérêt à disposer d'une meilleure information sur les moyens de réussir la privatisation et la libéralisation.

52. Les débats consacrés au futur forum régional informel pour la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique ont donné lieu à des avis très divers. Bon nombre de délégations ont rappelé les points de vue exposés lors de la cinquante-deuxième session de la Commission concernant la création de ce forum; certaines délégations ont toutefois mis en doute qu'on ait actuellement besoin d'un tel forum.

53. Plusieurs avis ont été exprimés au sujet du projet de mandat du forum régional informel reproduit dans le document E/ESCAP/REC(6)/3. Certaines délégations l'ont jugé trop large et ont dit qu'il couvrait deux catégories d'actions : celles que le Forum régional devrait prendre au niveau régional, celles qui pouvaient revenir aux forums nationaux. On a suggéré de délimiter clairement les rapports entre forums nationaux et forums régionaux. On a suggéré aussi de combiner les alinéas h) et k) du paragraphe 48 du document, d'éliminer les alinéas l) et o) pour éviter de faire double emploi avec les autres activités de la CESAP. Certaines autres délégations ont néanmoins estimé que le forum pourrait jouer un rôle très utile en assumant dès le départ des tâches concrètes. Pour commencer, il pouvait se concentrer sur deux aspects liés aux mesures de politique générale et à la stratégie de marché dans le cadre de la promotion de la restructuration et du développement industriel et technologique, l'objectif étant d'instaurer une coopération concrète entre les parties concernées. On a dit que le forum pouvait à cet égard jouer un rôle utile de mécanisme de coordination. Certaines délégations ont suggéré d'ajouter ce qui suit au mandat :

"S'agissant de promouvoir la restructuration industrielle, le forum régional devrait recenser, par l'intermédiaire de chaque forum national, les domaines justiciables d'une assistance technique et ceux où l'on a déjà accès à une telle assistance. Il devrait ensuite constituer une base de données rassemblant cette information de manière à mettre efficacement en rapport la demande et l'offre d'assistance technique à des fins de restructuration industrielle".

"Il devrait recommander des méthodes efficaces de privatisation des entreprises du secteur privé et proposer les moyens d'améliorer leur fonctionnement".

"Il devrait faire en sorte que l'information et les analyses émanant des autres organisations (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banque asiatique de développement et APEC notamment) parties prenantes à des concertations nationales, régionales et multilatérales portant sur la restructuration industrielle soient communiquées à tous les membres de la CESAP".

#### **D. Progrès de l'application du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements**

54. Le Comité a pris note du document E/ESCAP/REC(6)/4 et souligné l'importance de la technoscience et de la technologie pour la croissance économique et le développement, réaffirmé la nécessité de recourir dans ce domaine à la coopération régionale comme il était recommandé dans le Programme d'action, et prié les organismes et pays donateurs de renforcer leur appui.

55. Il s'est félicité des activités du secrétariat et de ses institutions régionales, à savoir le CAPTT, le CERECES et le RRMA, en relation avec l'application du Programme d'action.

56. Il a noté avec satisfaction que neuf études couvrant différents sous-groupes et pays de la région avaient été établies grâce à l'assistance financière du Gouvernement japonais. Il a noté en outre que les deux études régionales prévues dans le Programme d'action étaient en cours, et il en a rappelé l'utilité pour la définition des politiques et le renforcement des capacités techniques en matière de transfert de technologie. Il a été demandé au secrétariat de diffuser ces études aussi largement que possible.

57. Le Comité a relevé qu'un certain nombre d'activités avaient été lancées grâce à une assistance financière du Gouvernement chinois (en particulier le séminaire sur les options technologiques en rapport avec certains aspects de la construction des barrages fluviaux — Wuhan, novembre 1996 -, le séminaire sur la dépaupérisation par le renforcement des capacités technologiques — Beijing, juin 1996 —, et le Forum de Nanjing 1996 sur la coopération technologique à l'intention des PMI rurales — novembre 1996). Il a aussi pris note de la création du Centre national indien pour les techniques de production moins polluante, qui jouait le rôle de centre d'échanges d'information dans le domaine des technologies non polluantes.

58. Il a souligné que, puisque les ressources financières étaient limitées, le secrétariat devait fixer des priorités et continuer à collaborer étroitement avec les autres organisations internationales et régionales.

**E. Bilan de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce : incidences de politique générale pour les pays en développement membres de la CESAP et besoins d'assistance technique de ces pays**

59. Présentant le document E/ESCAP/REC(6)/5 sous ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a indiqué que les résultats de la première Conférence ministérielle de l'OMC pouvaient, malgré la complexité du processus préparatoire, être considérés comme globalement positifs pour le système commercial multilatéral.

60. Le Comité a écouté avec intérêt les exposés des quatre membres du groupe de discussion représentatifs d'un échantillon de pays en développement. Ils ont donné les points de vue de leurs pays respectifs (Bangladesh, Inde, République de Corée et Thaïlande) sur les résultats de la première Conférence ministérielle de l'OMC, en particulier en rapport avec les préoccupations régionales communes.

61. Le Comité avait conscience que l'engagement pris de remédier aux problèmes de marginalisation des PMA, engagement consigné dans le projet de plan d'action OMC systématique et intégré pour les PMA et la volonté réaffirmée d'appliquer intégralement et fidèlement tous les accords OMC, notamment ceux visant les textiles et le secteur agricole, constituaient des résultats particulièrement positifs de la Conférence de l'OMC.

62. Il s'est déclaré en faveur du principe de la transparence des pratiques de passation des marchés publics. Il a fait valoir aussi la nécessité de renforcer les règles relatives aux droits anti-dumping et aux droits compensatoires.

63. Il a constaté que le mécanisme de règlements des différends fonctionnait bien et a souhaité qu'il continue d'opérer de façon équitable et cohérente, moyennant quoi tous les membres de l'OMC auraient de plus en plus confiance dans le mécanisme institutionnel de l'Organisation.

64. Les recommandations et conclusions du Comité figurent en section I du présent rapport.

**F. Date et lieu de la septième session du Comité**

65. Le Comité a pris note du déroulement de l'examen de l'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission et a décidé qu'il appartenait au secrétariat d'arrêter définitivement la date et l'ordre du jour provisoire de la septième session en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

### G. Questions diverses

66. Aucune question n'a été examinée sous ce point de l'ordre du jour.

## III. ORGANISATION DES TRAVAUX

### A. Ouverture et durée de la session

67. Le Comité pour la coopération économique régionale a tenu sa sixième session à Bangkok du 12 au 14 mars 1997.
68. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a ouvert la session et fait une déclaration.

### B. Participation

69. Ont participé à la session les représentants des membres et membres associés de la Commission ci-après : Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Turquie, Viet Nam.
70. Le représentant de la Roumanie a participé à la session en tant qu'observateur.
71. Étaient en outre représentés les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies ci-après : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union internationale des télécommunications.

### C. Élection du bureau

72. Le Comité a élu président M. V. S. Seshadri (Inde), et vice-présidents, M. Michael Regan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Charmroon Malaigrong (Thaïlande). Madame Viengsavanh Sipraseuth (République démocratique populaire lao) a été élue rapporteur.

### D. Ordre du jour et organisation des travaux

73. Le Comité, ayant examiné l'ordre du jour provisoire contenu dans les documents E/ESCAP/REC(6)/L.1 et E/ESCAP/REC(6)/L.2, a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Rapport du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale sur sa neuvième session.
5. Perspectives de renforcement des liens régionaux entre économies de la région de la CESAP.
6. Cadre institutionnel et débat d'orientation en relation avec la promotion de la restructuration industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique.
7. Progrès de l'application du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements.
8. Bilan de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce: incidences de politique générale pour les pays en développement membres de la CESAP et besoins d'assistance technique de ces pays.
9. Date et lieu de la septième session du Comité.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

#### **E. Adoption du rapport**

74. Le Comité a adopté le rapport sur sa sixième session le 14 mars 1997.
- - - - -